

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2016-0074/DP/SG du 12 décembre 2016 de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : HASX1631045S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 3 mars 2016 portant nomination de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2016-0006/DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur ;

Vu la décision n° 2016-0007/DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la secrétaire générale et à l'adjoint à la secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

Pendant la période du 29 au 30 décembre 2016, et en cas d'empêchement du directeur, du directeur délégué et du secrétaire général et de son adjoint, délégation est donnée à Mme Catherine Grenier, directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, pour signer en mon nom tout acte relatif au fonctionnement de la Haute Autorité de santé.

Article 2

La présente décision prend effet le 29 décembre 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 12 décembre 2016.

La présidente,
PR A. BUZYN